

La lettre aux responsables



Février 2013

Communiqués de la Fédération nationale

Feu vert pour notre marche en avant !

Le Bureau national a recommandé aux présidents des fédérations départementales de diffuser la Lettre aux responsables à l'ensemble des présidents de club, afin d'améliorer nos liens et de renforcer notre sentiment d'appartenance au même Mouvement.

Le mois de janvier a vu la confirmation de deux bonnes nouvelles pour notre Mouvement:

- la publication au Journal officiel de l'évolution de nos statuts suite à l'AGE de Giens, confirmant le rôle renforcé des unions régionales et l'évolution de notre appellation

- l'accord définitif de la CNSA pour notre grand projet de solidarité: l'aide aux aidants.

Ces évolutions et le renforcement de notre implication dans de nombreuses instances représentatives sur les sujets sociétaux (déserts médicaux, coût de la santé, fiscalité des retraités) ainsi que la consolidation de nos partenariats économiques donnent le coup d'envoi d'une nouvelle image pour notre Mouvement.

Une image de solidarité pour devenir l'animateur reconnu du lien social dans nos territoires.

Bon travail pour 2013 !

Gérard Vilain
Président national

Bienvenue à nos nouveaux lecteurs !

AIDE AUX AIDANTS : L'AFFAIRE DE TOUS !

L'action d'aide aux aidants est un formidable élan dans notre évolution. Actuellement, la perte d'autonomie affecte **2,5 millions** de personnes en France.

On estime à **5 millions** le nombre d'aidants, soit plus de **50.000** par département en moyenne. Les dispositifs existants sont très loin de répondre aux besoins de formation et de répit de ces aidants. L'action des Aînés Ruraux se propose de compléter, non de concurrencer, ce qui existe déjà.

Avec le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, les Aînés Ruraux formeront **7200 aidants** sur une période de **3 ans**. Ils s'appuieront sur le vaste réseau de leurs fédérations et clubs pour détecter les aidants et leur proposer de suivre des ateliers animés par d'anciens médecins ou infirmiers préalablement formés par des spécialistes.

Ces ateliers ont pour objet d'informer, d'accompagner et de rassurer les aidants pour leur permettre de mieux vivre leur rôle et donc, de mieux s'occuper de leur patient.

Portons haut ce projet tous ensemble :

- Parce qu'il s'agit d'un projet utile socialement, pour nos adhérents et les familles de nos adhérents.

- Parce que c'est une occasion forte de montrer le rôle solidaire majeur de notre Mouvement, ses atouts et sa capacité à s'impliquer dans la société.

- Parce que nous pouvons conforter notre image auprès des élus au grand public, et du local au national.

Nous comptons sur les **fédérations** départementales pour:

- **Rencontrer** les acteurs déjà impliqués pour expliquer notre action

- **Rechercher** sur le département un ou plusieurs médecins ou infirmiers retraités (bénévoles) pour animer les ateliers

Nous comptons sur **les clubs** pour :

- **Détecter** les aidants sur le département et les rassembler au sein des ateliers et organiser la mise en place logistique de ces ateliers (salles, plannings, inscriptions, etc.)

- **Faire connaître** cette action et aider leur fédération dans la mise en place des formations, notamment pour trouver des salles et des interlocuteurs sur le terrain.

Vous impliquer avec nous dans une telle initiative, c'est aussi permettre à votre fédération, à vos clubs et à vos adhérents de se distinguer et d'être valorisés

Sommaire

- Aide au aidants: l'affaire de tous !
- Le rôle renforcé des unions régionales
- Formation: une aide pour les unions régionales
- Dictée nationale: mêlez-vous à la fête
- Brèves de la vie associative

- Communication et partenariat: les actions en cours
- Représentation: notre voix compte
- Internet: nouveaux documents disponibles
- Fichier adhérents: version actualisée
- La question du mois: la cooptation

Communiqués de la Fédération nationale

NOUVEAUX STATUTS : LE ROLE RENFORCÉ DES UNIONS RÉGIONALES

Les statuts de la Fédération nationale votés à l'assemblée générale extraordinaire de Giens sont désormais applicables.

Les unions régionales sont désormais **membres à part entière de l'Assemblée générale** (article 4). A ce titre, elles disposent d'**une voix** et peuvent présenter un candidat aux élections au Conseil d'administration de la Fédération nationale (article 11-4^è alinéa).

Les unions régionales doivent désormais s'acquitter d'une cotisation (articles 4 et 10-8^è alinéa)

égale à 10 fois le montant de la cotisation annuelle de l'adhérent, soit 15 € pour 2013.

Les présidents d'unions régionales également présidents de fédération départementale peuvent donc disposer de deux voix à l'AG, en qualité de délégué de leur fédération, et de délégué de leur union régionale.

Les frais de participation aux travaux seront pris en charge par la Fédération nationale dans les mêmes conditions pour l'ensemble des délégués des unions régionales et des fédérations départementales.

FORMATION : LES UNIONS RÉGIONALES SOUTENUES

Sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération nationale, l'Assemblée générale réunie à Giens en juin 2012 a voté l'affectation d'une enveloppe de 22 000 € pour soutenir la mise en place de formations par les Unions régionales.

Ces formations doivent favoriser le développement du réseau.

Chaque union régionale a reçu un dossier qui comporte :

- une demande d'information concernant les objectifs de la formation, le nombre de participants et les résultats attendus en matière de développement,
- un budget prévisionnel de la formation détaillant les coûts de déplacements, hébergements et restauration des stagiaires.

Les unions régionales intéressées doivent le compléter et le soumettre au Bureau national.

Ce dossier devra également spécifier si votre UR a, en parallèle, déposé une demande de subvention auprès de sa Direction Régionale Jeunesse et sports pour cette même formation.

Au vu de ce dossier, le Bureau national accordera à votre union régionale une enveloppe d'un montant maximum de 1000 euros, s'il estime que la formation s'inscrit dans le dispositif adopté à Giens.

Dans ce cas, la somme allouée consistera en un remboursement des frais engagés par l'UR, sur la base des justificatifs comptables adressés à la Fédération nationale.

Votre interlocuteur à ce sujet: **Thomas Sénéchal - tsenechal@ainesruraux.org / 01 53 42 46 07**

DICTÉE NATIONALE : 30 fédérations déjà inscrites ! Et vous ?

Grande première pour la Dictée nationale, qui aura lieu **les 28 et 29 mai 2013** à Talmont Saint-Hilaire, en Vendée. Chaque fédération peut y envoyer 2 finalistes au maximum.

L'engagement des fédérations doit parvenir à la Fédération nationale **le 30 mars 2013 au plus tard**, accompagné d'un chèque comprenant les frais de séjour et le droit d'engagement du/des finaliste(s).

Faisons de cette première édition une réussite.

Dès à présent, faites-nous part de votre participation, en nous communiquant la date de votre présélection et le nombre de finalistes que vous comptez envoyer.

Retrouvez et téléchargez l'intégralité du règlement du concours sur notre site internet, à la rubrique **«Ressources»**

Votre interlocuteur à ce sujet: **Catel Brajon cbrajon@ainesruraux.org / 01 53 42 46 03**

CONCOURS CULTURELS 2013 : Merci de votre participation !

Participation encourageante pour le prix Novella 2013 avec un **nombre de candidats en hausse** ! Nos adhérents ont démontré tout leur talent en nous proposant des oeuvres originales et variées !

Objectif atteint pour le concours photo également! vous avez été nombreux à faire preuve d'imagination

autour du thème «Sur les chemins...». Résultat : des clichés saisissants et souvent poétiques.

Rendez-vous est pris lors des journées nationales de Chambéry pour la remise des prix.

Encore **bravo à tous** les participants et à l'année prochaine !

Communiqués de la Fédération nationale

BRÈVES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Nouvelle carte d'adhérent

Les nouvelles cartes d'adhérent sont de nouveau disponibles. Conformément aux changements statutaires de la Fédération nationale, la nouvelle carte porte la nouvelle appellation du Mouvement. Deux cartes d'adhérent vont donc cohabiter au moins en 2013 :

- celle portant encore l'appellation «Aînés Ruraux», qui reste valable jusqu'à son utilisation complète.

- la **nouvelle**, portant l'appellation «**Générations Mouvement**», est appelée progressivement à remplacer la précédente.

Les cartes sont à commander à la Fédération nationale. Votre interlocutrice à ce sujet: **Pascale Chenu - pchenu@ainesruraux.org / 01 53 42 46 02**

Chiffre d'affaires 2012

Vous avez reçu par mail le tableau récapitulatif de votre chiffre d'affaires 2012 pour les voyages et les séjours. Ce tableau est à compléter et à retourner à la Fédération nationale dès que possible.

Votre interlocutrice à ce sujet : **Sophie Barny – sbarny@ainesruraux.org / 01 53 42 46 02**

Ce tableau doit récapituler les montants des coûts générés par les sorties et voyages effectués par l'ensemble des associations fédérées (clubs, amicales) et des fédérations, quel que soit le mode d'organisation (par l'association ou par un prestataire extérieur) et de paiement (paiement à l'ordre de l'association ou paiement à l'ordre du prestataire).

Nous vous rappelons que ces chiffres nous sont utiles pour calculer la garantie financière applicable aux Aînés Ruraux par Groupama.

EN ACTION

Communication

Plus de 2/3 des fédérations départementales ont maintenant un ou une responsable de la communication et 1/2 d'entre elles ont un webmaster, rôles essentiels dans notre monde médiatique. Le mardi 5 février, ce sont **plus de 60 personnes** qui seront présentes pour cette journée d'information, avec présentation des outils de communication fraîchement actualisés: campagne de fidélisation et d'adhésion, kit de mobilisation pour la nouvelle appellation, évolution du site internet national...

Partenariats économiques

Comme suite aux demandes de plusieurs présidents de fédérations départementales lors du séminaire des présidents de Najac, la Fédération nationale est en négociations finales avec deux opérateurs économiques (Pompes funèbres et magasins But) et un partenaire touristique (Gites de France).

Les accords seront soumis au Conseil d'administration de février, et pourraient entrer en application à partir d'avril.

SPÉCIAL REPRÉSENTATION

La CFR donne de la voix

La Confédération Française des Retraités est particulièrement active (lettre au Premier ministre, interview sur la chaîne d'info en continu LCI) pour exprimer la crainte d'une forte baisse du pouvoir d'achat pour les retraités: désindexation des pensions, taxe de 0,3%, augmentation de 5 euros des consultations médicales pour les plus de 85 ans...

Représentation - CPAM

Les représentants d'usagers du CISS peuvent siéger dans les conseils des CPAM. 14 mandats sont encore à pourvoir dans les départements suivants: Haute-Loire, Orne, Nièvre, Cher, Jura, Ariège, Haute-Garonne, Val-de-Marne, Mayenne, Savoie et Haute-Corse.

N'hésitez pas à diffuser ces appels à candidatures

au travers de vos associations, en précisant que le CISS se charge de la désignation auprès des autorités compétentes (formulaires à remplir). Magali Leo est à votre disposition pour toute information complémentaire : **mleo@leciss.org / 01 40 56 94 40.**

CISS

Des fiches pratiques sont à disposition des représentants d'usagers sur le site internet:

Comment représenter les usagers, Mieux connaître son établissement de résidence, Mieux traiter les plaintes et réclamations des usagers, bien connaître les droits des malades...

Autant d'outils précis et synthétiques pour vous accompagner dans votre rôle de représentant. Pour les télécharger, rendez-vous sur le site internet, dans la rubrique «**Ressources**» dans la catégorie «**Représentation**».

Quoi de neuf sur ainesruraux.org ?

INTERNET : NOUVEAUX DOCUMENTS

STATUTS

Vous pouvez retrouver et télécharger sur le site national les statuts de Générations Mouvement - Fédération nationale. Ils sont accompagnés de l'arrêté officiel du ministère de l'Intérieur approuvant la nouvelle appellation.

FIAPA

Après l'exclusion d'une dame de 94 ans de sa maison de retraite privée en plein hiver, sous prétexte de pension impayée, la Fédération internationale des associations de personnes âgées a souhaité réagir vivement à ce fait divers.

Retrouvez et téléchargez sur le site l'intégralité du communiqué de son président, Jean-Claude Roglian.

CFR

La Confédération française des retraités exprime son inquiétude sur le sort des retraites complémentaires dans une lettre adressée aux ministres en charge des affaires sociales et que vous pouvez consulter sur le site et relayer dans votre fédération.

Rappel: retrouvez toutes les positions des Aînés Ruraux et les travaux du groupe de travail sur la veille juridique dans la rubrique «**Ressources**», à la catégorie «**Positions**».

Trucs et astuces

LA QUESTION DU MOIS

On nous a demandé:

Notre club a perdu 4 administrateurs peu après les élections. Que faire ?

Réponse:

Dans le cas où ces administrateurs sont démissionnaires, on peut les remplacer par cooptation.

Le président ne peut pas coopter. Seul le Conseil est habilité à le faire, et à condition que cela soit prévu dans les statuts. Si ce n'est pas le cas, c'est impossible.

Le Conseil ne peut qu'inviter des adhérents intéressés mais qui ne prendront pas part aux délibérations. En attendant la prochaine assemblée générale électorale où ils auront toute possibilité de se porter candidats.

FICHER ADHÉRENTS : VERSION ACTUALISÉE

Cette version est désormais disponible sur le site national.

Elle a été augmentée, avec l'ajout d'un volet «**RADIATION**» qui permet, par exemple, de classer les adhérents non à jour de leur cotisation, ainsi qu'un volet «**AIDE**», qui rappelle en quelques points simples la marche à suivre, de façon à éviter les mauvaises manipulations les plus fréquentes.

IMPORTANT

Le fichier a été étudié pour être utilisable pour un grand nombre de personnes. Pour cela, **seules les données indispensables au suivi des adhérents sont modifiables (nom, âge, etc...)**

Il est fortement déconseillé et inutile de vouloir appliquer d'autres fonctionnalités. En respectant cet outil, nous améliorons le suivi et l'harmonisation de notre réseau.

Merci à tous pour votre effort en ce sens!

RAPPEL

Dorénavant, nous envoyons la Lettre aux responsables par courriel. Pour les fédérations qui ne l'ont pas encore fait, merci de transmettre à la Fédération nationale **les adresses courriel à jour de tous les membres de votre conseil d'administration.**

Contact: **Catel Brajon - cbrajon@ainesruraux.org**

La Lettre aux responsables de février est accompagnée de l'offre touristique du mois

Editeur : Les Aînés Ruraux - Fédération nationale (association loi 1901) • Reconnue d'utilité publique • Immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours IMO75100069 •

Directeur de publication : Gérard Vilain • Date de parution : Février 2013

La lettre aux responsables : 60 rue de Londres, 75008 Paris / téléphone 01 53 42 46 01 / fax 01 53 42 13 24 / courriel : federation-nationale@ainesruraux.org / site : www.ainesruraux.org